



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie.

Présents : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, Gilles GASQ, Julien CHALAYE, Patricia BEYSSON, Frédéric ANGOT, Annie MEUNIER, Pierrette MEYER, Frédéric DARRIBAU, Marie-Christine ANDRIEU, Bernard SCULFORT, Mirelle FARESSSE, Pascal MARCHESINI, Katia VESSIOT.

Secrétaire de séance : Mireille FARESSSE

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020

Mme le Maire remercie tous les membres d'avoir répondu présent pour ce tout premier Conseil.

Elle fait part du message de remerciement reçu des familles suite aux décès de :

- Claude MAURIZOT, ancien élu,
- Me Roseline DALADIER,
- Mme Janine BOULLE.

1 FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil, à l'unanimité, décide des commissions ci-dessous mentionnées et désigne par vote les membres titulaires et suppléants parmi les membres du Conseil, à savoir :

Finances

Isabelle DALADIER

Marie Christine ANDRIEU, Patricia LISPAL, Pierrette MEYER

Ecole - Cantine - Personnel

Isabelle DALADIER

Mirelle FARESSSE, Pierrette MEYER, Julien CHALAYE, Patricia LISPAL, Patricia BEYSSON

Travaux - Urbanisme - Agriculture

Isabelle DALADIER

Frédéric ANGOT, Frédéric DARRIBAU, Annie MEUNIER, Julien CHALAYE, Bernard SCULFORT, Pascal MARCHESINI, Gilles GASQ

Information – Relations Publiques – Sport – Culture

Isabelle DALADIER

Cyril BRUSCOLINI, Katia VESSIOT, Frédéric ANGOT

Associations – vie culturelle – cérémonies (5 membres)

Isabelle DALADIER

Cyril BRUSCOLINI, Mireille FARESSSE, Frédéric ANGOT

Commission Communale de Sécurité

Isabelle DALADIER

Frédéric DARRIBAU, Pascal MARCHESINI

Affaires Sociales – personnes fragiles

Isabelle DALADIER

Annie MEUNIER, Marie Christine ANDRIEU, Katia VESSIOT, Frédéric ANGOT, Mireille FARESSSE, Pierrette MEYER, Patricia BEYSSON

CAO Commission d'Appel d'Offres – MAPA (Marché à procédure adaptée) – Jury de concours

Titulaires : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Marie-Christine ANDRIEU, Julien CHALAYE

Suppléants : Annie MEUNIER, Gilles GASQ, Frédéric ANGOT, Pascal MARCHESINI,

DSP Délégation de Services Publics

Titulaires : Isabelle DALADIER, Cyril BRUSCOLINI, Bernard SCULFORT, Pierrette MEYER

Suppléants : Mireille FARESSSE, Patricia BEYSSON, Katia VESSIOT, Frédéric DARRIBAU

2 FORMATION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES – Désignation des délégués Titulaires et Suppléants

Le Conseil, à l'unanimité, désigne par vote à bulletin secret, à la majorité absolue, les membres titulaires et suppléants parmi les membres du Conseil, à savoir :

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Rhône Aygues Ouvèze (RAO)

Siège : Sainte Cécile Les Vignes

2 Titulaires : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL

2 Suppléants : Annie MEUNIER, Pierrette MEYER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Les titulaires et suppléants sont donc élus avec 15 voix (quinze).

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP)

Siège : Camaret

Titulaires : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL

**Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
Reportée**

**Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
Reportée**

Syndicat Mixte Forestier (SMF)
Siège : Le Thor
1 Titulaire : Marie Christine ANDRIEU
1 Suppléant : Mireille FARESSSE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Les titulaires et suppléants sont donc élus avec 15 voix (quinze).

Service ADS (Autorisations du Droit des Sols)

1 Titulaire : Frédéric ANGOT
1 Suppléant : Gilles GASQ

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Les titulaires et suppléants sont donc élus avec 15 voix (quinze).

3 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Par manque d'éléments, ce point est reporté à une prochaine séance.

4 TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISE

Pour raison de crise sanitaire, la commune de Sablet n'a pas pu organiser la réunion désignant par tirage au sort les jurés d'assise pour les communes membres.

De ce fait, chaque collectivité doit procéder à la désignation des jurés d'assise pour 2021.

Le Conseil, par tirage au sort, a désigné Franck BURG.

5 PROCES VERBAL DE RECOLEMENT DES ARCHIVES

Le procès-verbal a été établi en 3 exemplaires conformément à l'article L212-6 et 7, 214-3 et 9 du Code du Patrimoine.

1 exemplaire est remis au Maire sortant, 1 est conservé en Mairie, 1 est adressé au Archives Départementales à AVIGNON.

6 DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

Le Conseil à l'unanimité décide, pour des raisons d'ordre pratique, de déléguer une partie de ses attributions, afin de faciliter et accélérer la gestion de la commune en vertu de l'article L 2122-22. Toutefois, le Maire à l'obligation d'information et doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires. Ci-dessous les délégations :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 10.000 € par le Conseil Municipal,
- de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150.000 € autorisé par le Conseil Municipal,
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

7 FORMATION DES ELUS

Le Conseil, à l'unanimité, décide en vertu de l'article L2123-12 du CGCT, que les membres ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et vote le règlement précisant les dispositions et les modalités. Précise que les frais de formation seront inscrits au chapitre 65 du Budget.

8 ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil, à l'unanimité, décide de l'organisation interne de ses services aux méthodes de gestion. Elle permet un cadre cohérent choisi par les élus et en particulier le Maire afin d'éviter tout dysfonctionnement.

9 FIXATION DES INDEMNITES (Maire et Adjoint)

Le Conseil à l'unanimité, fixe dans le respect de l'enveloppe globale et dans la limite des taux les indemnités, comme suit :

- L'indemnité du Maire au plafond maximum de droit suivant la population, soit 40.3 % de l'IB 1027 correspondant à 1567.43 € brut mensuel
- L'indemnité aux Adjointes suivant la population, soit 10.70 % de l'IB 1027 correspondant à 416.17 € brut mensuel.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire indique que la Gazette devrait être relancée.

Ce travail d'équipe permet d'informer les administrés sur les diverses activités et informations municipales.

Les candidatures :

Katia VESSIOT, Annie MEUNIER, Cyril BRUSCLINI, Patricia LISPAL.

Une aide des services de la Maire est proposée.

Mme le Maire indique que l'association des Anciens, le Club « Bon Accueil » est en sommeil. Si l'association n'est pas relancée, elle devra être dissoute. Cela représente 83 membres.

Un temps de réflexion est laissé afin de voir un (ou des) éventuel(s) repreneur(s).

Mme le Maire indique qu'au vu de la situation sanitaire et sans fête des écoles, des Bons cadeaux seront offerts aux élèves de CM2, d'un montant de 20 €/enfant, lors d'une petite cérémonie dans la cour de l'école, le vendredi 3 juillet 2020.

Mme le Maire indique avoir été saisie d'une demande du RCO d'Orange (club de rugby) pour l'utilisation du stade. Au vu de l'arrêté du Maire interdisant l'accès aux extérieurs jusqu'à nouvel ordre, la demande est refusée.

Cyril BRUSCOLINI demande s'il est possible d'étudier la demande concernant l'entretien du stade (aération/sablage) il précise que cette opération a été réalisée il y a environ 7 ans. Le devis sera étudié.

Julien CHALAYE demande des informations concernant l'évacuation des plaques d'amiante. Une procédure sera adressée car effectivement l'évacuation de ces produits nécessite des précautions particulières.

Textes réglementaires

- [Code de l'environnement - Article L.541-2](#)
- [Décret no 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets](#)
- [Arrêté du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux mentionné à l'article 4 du décret no 2005-635 du 30 mai 2005](#)
- [Arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante](#)

Pierrette MEYER pose la question sur l'entretien du réseau d'Alcyon.

Le réseau pour le moment est géré par le liquidateur nommé par les services de la Préfecture. Une fusion des ASA de Travaillan avec Alcyon est prévue pour le 1 janvier 2021.

Annie MEUNIER et Frédéric DARRIBAU indiquent :

- L'aire de jeu est abimée
- Manque d'ombre
- Problème de clôture

La clôture a déjà été réparée 4 fois, des devis sont en attente pour la réfection de la clôture, les éléments de la balançoire ont été récupérés par l'agent pour remise en état.

Katia VESSIOT demande ou en est le projet de construction MISTRAL, Mme le Maire indique qu'une réunion est programmée prochainement avec démarrage des travaux début juillet.

Patricia BEYSSON demande si la cérémonie du 18 Juin à Camaret est ouverte à tous. Mme le Maire indique que les élus peuvent participer, toutefois il a été précisé sur l'invitation « public limité ».

Bernard SCULFORT demande si une fête sera organisée cet été. La fête votive de début juillet est reportée au 8 et 9 août. La Municipalité de Camaret fait le prêt de la scène et un repas sera organisé. Rien n'est encore définitivement fixé en raison des attentes des autorisations relative à la situation sanitaire.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures 50

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 12 juin 2020 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance
Mireille FARESSÉ



Travaillan le 12 Juin 2020
Isabelle DALADIER, Maire

